# LOGO CARREFOURBulletin de mise

# EN CANDIDATURE

|  |
| --- |
| **Nom du Candidat(e):**  *Désire poser sa candidature à un poste électif au conseil d’administration.*  **COLLÈGES ÉLECTORAUX**  Veuillez indiquer le poste pour lequel vous posez votre candidature :  **Postes**:  secteur socioéconomique (siège # 1)  secteur public ou parapublic «santé et services sociaux» (siège # 2)  secteur public ou parapublic «éducation» (siège # 3)  représentant de la communauté (siège # 4, # 5 et # 6)  membre individuel – usager 18-35 ans (siège # 7)  secteur sociocommunautaire (siège #8)  *Votre formulaire de mise en candidature doit être dûment complété et être obligatoirement accompagné d’une* ***lettre de motivation****.* |

En tant que candidat au poste d’administrateur (trice) du conseil d’administration du CJEL, j’adhère à la mission, à la vision et aux valeurs (annexe 1) du CJEL. Je soutiens l’organisation dans ses orientations stratégiques.

Je m’engage à agir en tout temps dans les limites du pouvoir qui m’est conféré avec soin, prudence, diligence et compétence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l’intérêt de la corporation.

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pour davantage d’information, veuillez-vous référer à la section IV à la page 8 des règlements généraux pour compléter ce formulaire. (Annexe 2)

# LOGO CARREFOURFORMULAIRE

# D’ADHÉSION ANNUELLE /

## MEMBRE

|  |
| --- |
| **Nom**: |
|  |
|  |
| **Adresse complète** : |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
| **Téléphone :** **Télécopieur**: |
|  |
|  |
| **Courriel**: |

**CATÉGORIES DE MEMBRES**

Veuillez cocher un choix parmi les suivants : 🗹

**Membre actif** (article 5.1 : … personnes physiques ayant utilisé les services du CJEL au cours des 12 derniers mois)

**Membre ami** (article 5.2 : …personnes physiques impliquées sur le territoire de la MRC des Laurentides)

**Membre honoraire** (article 5.3 : …personne physique ou morale que le conseil d’administration veut honorer pour son implication)

### Annexe 1

# 1. La mission

Selon les lettres patentes délivrées le 16 octobre 2000 :

À des fin purement sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, le CJEL vise à :

* Offrir des services répondant aux besoins des jeunes de 16 à 35 ans en regard du développement de l’employabilité et de l’entreprenariat collectif et individuel;
* Soutenir la concertation des différents partenaires œuvrant directement ou indirectement dans le domaine de l’employabilité et de l’entreprenariat;
* Offrir sous un même toit un éventail de services en matière d’intégration socioéconomique destinés aux jeunes adultes;

# 2. NOTRE VISION DE L'AVENIR

Considérant une mission fortement axée sur l’intégration sociale et économique des jeunes de 16 à 35 ans, nous voulons, au cours des prochaines années, offrir des services de qualité afin de permettre aux jeunes de se découvrir, de reconnaître leurs forces, leur intelligence, leur créativité, leurs intérêts, de développer une vision positive d’eux-mêmes en tant qu’individus et en tant que collectivité.

Pour ce faire, nous continuerons à mettre de l’avant des façons de faire adaptées à la réalité des jeunes d’ici afin de les rejoindre et pour qu’ils se sentent interpellés. C’est pourquoi, nous souhaitons mettre œuvre des projets et des initiatives axés sur le développement et la reconnaissance du potentiel des jeunes de notre territoire.

Enfin, nous désirons devenir le lieu de convergence en regard de la continuité des services offerts aux jeunes, en portant une attention toutes particulière aux jeunes de 16 à 24 ans.

# 3. NOS VALEURS

Les valeurs organisationnelles représentent ce en quoi nous croyons et ce qui nous guide dans la réalisation de nos visions. C'est ce que nous voulons vivre ensemble afin remplir notre mission.

* Le respect
* La convivialité
* L’autonomie
* Le partenariat

***Le respect***

Le respect est à la base de l’établissement de la relation avec notre clientèle. Cela se traduit, notamment par le respect de l’intégrité physique, le respect des choix, du rythme et des croyances de la personne.

***La convivialité***

C’est ce qui caractérise notre façon d’accueillir les jeunes et nos partenaires. Nous souhaitons établir des relations empreintes de simplicité et favoriser des rapports interpersonnels harmonieux.

***Le partenariat***

Nous avons la volonté d’inscrire nos activités et nos services en complémentarité avec le milieu. De plus, nous établissons des rapports d’égalité avec nos partenaires tout en développant des collaborations afin de répondre plus adéquatement aux besoins des jeunes adultes. C’est en travaillant dans le respect des expertises de chacun et en partenariat avec les collectivités que nous pourrons répondre efficacement aux besoins intégration socioéconomique des jeunes adultes.

***L’autonomie***

Le développement de l’autonomie s’appuie sur cette propension que nous avons à reconnaître que chacun des jeunes est porteur de ses propres solutions et qu’il est de notre devoir d’agir pour qu’ils les identifient. Notre accompagnement s’articule plus particulièrement autour de l’autonomie personnelle (ex : estime de soi, remise en santé, accouchement dans des conditions favorables, saine alimentation, activité physique etc.); l’autonomie sociale (ex : développement d’un réseau d’entraide, logement, accès à une garderie, connaissance des services dans la communauté, enseignement et pratiques des valeurs démocratiques etc.) et l’autonomie professionnelle et économique. (ex : alphabétisation, orientation, qualification, scolarisation, emploi).

# 

**Annexe 2**

### Extrait des règlements généraux

### SECTION II : QUALIFICATION ET ADMISSION DES MEMBRES

1. **MEMBRES ET CATÉGORIES DE MEMBRES**

La corporation comprend trois (3) catégories de membres, soit les membres actifs, les membres amis et les membres honoraires.

5.1 Membre actif : Les membres actifs sont des personnes physiques ayant utilisé les services du CJEL au cours des 12 derniers mois et dont l’enthousiasme, l’apport et le support seraient bénéfiques pour l’organisme.

5.2 Membre ami : Les membres amis sont des personnes physiques impliquées sur le territoire de la MRC des Laurentides et dont l’enthousiasme, l’apport et le support seraient bénéfiques pour l’organisme.

5.3 Membre honoraire : Les membres honoraires de la corporation sont des personnes physique ou morale que le conseil d’administration veut honorer pour leur implication. Ces membres sont invités à participer aux assemblées, sans droit de vote.

1. **CONDITIONS D'ADMISSION**

Peut devenir membre de la corporation, toute personne physique qui respecte les conditions suivantes :

1. être domiciliée, étudier ou travailler sur le territoire de la MRC ;
2. soumettre à la corporation une demande écrite d'adhésion selon le formulaire établi à cet effet par le Conseil;
3. accepter la mission et les objectifs de la corporation;
4. désirer soutenir la corporation dans son orientation et participer de différentes façons à la réalisation des objectifs de celle-ci;
5. être acceptée par le Conseil;
6. acquitter annuellement, s’il y a lieu, tout frais et cotisation prescrits par le Conseil.

### SECTION IV : CONSEIL D’ADMINISTRATION

1. **COMPOSITION**
   * 1. Les affaires de la corporation sont administrées par un Conseil d'administration composé de huit (8) administrateurs élus par les membres de la corporation. Peuvent aussi assister aux assemblées du conseil d’administration à titre d’observateurs, le directeur général de la corporation, ainsi que les députés de l’Assemblée Nationale des circonscriptions d’Argenteuil, de Bertrand et de Labelle et/ou leurs représentants. Ces observateurs peuvent participer aux délibérations du conseil, sans droit de vote.
2. **PROVENANCE DES ADMINISTRATEURS** 
   * 1. Les huit (8) membres du Conseil d’administration sont élus par les membres en règle présents à l’assemblée générale. Ils proviennent de différents secteurs d’activité afin de représenter la variété et le dynamisme du milieu.

* **Un (1) représentant du secteur socio-économique :** issu d’un organisme ou d’une entreprise participant au dynamisme du milieu socio-économique notamment les institutions financières, les organismes à vocation économique, les fédérations syndicales et les chambres de commerce. **(siège # 1)**
* **Deux (2) représentants du secteur public ou parapublic :** issusd’organismes publics ou parapublics œuvrant en matière de santé et services sociaux ou d’éducation, mais excluant le Centre local d’emploi (CLE). **(siège # 2 et # 3)**
* **trois (3) représentants de la communauté :** domiciliées sur le territoire de la MRC des Laurentides et qui s’intéresse à l’intégration socio-économique des jeunes. **(siège # 4, # 5 et # 6)**
* **Un (1) représentant des utilisateurs :** issu des jeunes adultes ayant reçu, au cours des douze derniers mois, des services de la corporation. **(siège # 7)**
* **Un (1) représentant du secteur socio-communautaire :** issu d’un organisme communautaire d’action sociale qui dispense des services aux jeunes adultes. **(siège # 8)**
  + 1. Un organisme ou une institution ne peut être représenté, à l’intérieur d’un collège électoral, par plus d’une personne. Lors d’une élection, une personne ne peut participer à plus d’un collège électoral.
    2. Chaque administrateur siège au Conseil à titre strictement personnel, peu importe sa provenance et est tenu d'agir en tout temps dans les limites du pouvoir qui lui est conféré, avec soin, prudence, diligence et compétence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l’intérêt de la corporation.

|  |
| --- |
| ***Axe de développement  1 : Renforcement des domaines d’intervention*** |
| Objectif 1. Intégrer des jeunes sur le marché du travail. |
| Objectif 2. Augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes. |
| Objectif 3. Multiplier les occasions d’engagement bénévoles et volontaires. |
| Objectif 4. Encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes. |
| ***Axe de développement  2 : Représentation, partenariat et concertation*** |
| Objectif 4. Assurer une présence auprès des instances de concertation compatible avec notre mission. |
| Objectif 5. Accroître nos partenariats avec les entreprises. |
| Objectif 6. Poursuivre notre implication dans le démarrage d’une entreprise d’économie sociale vouée à l’intégration sociale et professionnelle des personnes vivant des obstacles à l’emploi. |
| ***Axe de développement 3 : Promotion et communication*** |
| Objectif 7. Promouvoir la diversité de nos services et mettre notre expertise en valeur. |
| Objectif 8. Se positionner comme un acteur jeunesse incontournable et un partenaire intersectoriel par excellence pour représenter la jeunesse. |
| ***Axe de développement 4 : Innovation, recherche et développement*** |
| Objectif 9. Favoriser l’implication bénévole au sein de l’organisme. |
| Objectif 10. Implanter le modèle d’organisation apprenante. |
| Objectif 11. Mettre en place une culture de l’évaluation des pratiques. |
| ***Axe de développement 5 : Administration et gestion*** |
| Objectif 12. Assurer une saine gestion des ressources de l’organisme. |
| Objectif 13. Poursuivre la diversification du financement. |

**Annexe 3. Plan directeur 2017-2020**